Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260513-2026_176-DE

Poher communauté Poc'her kumuniezh

Département du Finistère

ARRETE N176/2026
portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique COGEN 4ème vice-président Chargé des mobilités

Le Président de Poher communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-9, autorisant au Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau,

*Vu le procès-verbal de l'élection de **Monsieur Christian TROADEC** en qualité de Président de Poher Communauté,*

*Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **Monsieur Dominique COGEN** au poste de 4ème vice-président, en date du 30 mars 2026,*

CONSIDERANT, au vu de cette ordonnance, la possibilité, pour le Président de déléguer une partie de ses attributions au titre de l'article L.5211-9 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la communauté de communes que le Président soit aidé dans l'accomplissement de ses fonctions,

ARRETE

ARTICLE 1 A compter du 30 mars 2026, **Monsieur Dominique COGEN**, 4ème vice-président, est chargé des dossiers afférents aux mobilités au titre de la délégation de fonction qui lui est donnée.

Il devra à ce titre suivre la stratégie de développement des différentes mobilités sur le territoire, le schéma des voies vertes et cyclables, les transports collectifs portés par Poher Communauté (hep le bus, Poher plage…), le projet de Pôle d'Echange Multimodal.

Il représentera le Président dans les relations avec les partenaires des mobilités sollicitant Poher Communauté ou actifs sur son territoire.

Il est chargé pour ce qui concerne le budget transport du suivi de l'élaboration de ce budget, de l'ordonnancement des dépenses et des recettes, de la signature des documents relatifs au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, de la signature des bordereaux de paiements et des bordereaux de recettes, de la signature des bons de commande en matière d'achat de services, de fournitures ou de travaux d'un montant supérieurs à 300€ H.T., de la signature des certificats de paiement de ce budget, de la signature des demandes de subventions sollicitées par Poher communauté auprès d'organismes extérieurs (Etat, Région, Départements, Caisse d'Allocations Familiales, autres financeurs publics et privés) afférentes à ce budget.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260513-2026_176-DE

ARTICLE 2 Délégation permanente est donnée à **Monsieur Dominique COGEN** à l'effet de signer au nom du Président convocations et correspondance courante dans le cadre de sa délégation de fonction.

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Monsieur Dominique COGEN.**

ARTICLE 3 Le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

A Carhaix-Plouguer
le 30 mars 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Notifié le
signature de l'élu